

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 JANVIER 2020 à 20 H

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATE Catherine, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme CUZY Bernadette, M. COPPIN Franck, Mme FRETE Thérèse, M. BELLOT Patrice, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme CARVALHO Michèle, M. KLEIN Daniel, Mme PIENS Antonella, M. CATRY Bruno.

Excusés : M. LERICHE Bruno, Mme PARENT Gaëlle, Mme PIOT Martine, M. JULIEN Jérémy, M. KARAYANOGLOU Roger, Mme LISOWSKI Thérèse.

Pouvoirs : M. LERICHE Bruno à M. CATRY Bruno, Mme PARENT Gaëlle à Mme BLONDEAU Isabelle, Mme PIOT Martine à Mme BALITOUT Hélène, M. KARAYANOGLOU Roger à M. BONNETON André, Mme LISOWSKI Thérèse à M. CALMELS Daniel.

Absents : M. POTET Patrick, Mme VILCHEZ Corinne, M. POLUS Luc.

Secrétaire de séance : M. GILLOT Jean-Pierre.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à formuler ses remarques éventuelles sur le procès-verbal du conseil du 10 décembre dernier. Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décision prise en vertu des délégations données à M. le Maire par le Conseil Municipal en date du 07/04/2014 :

| N° DIA | Propriétaire | Parcelle concernée | Superficie m ² |
|----------|-------------------------------|--------------------|---------------------------|
| 2019-173 | Monsieur TANTI | AK 156 | 467 m ² |
| | | AK 185 | 28 m ² |
| 2019-174 | Monsieur JOOS | AI 271 | 495 m ² |
| 2019-175 | Monsieur EL HADDAOUI | AD 529 | 267 m ² |
| 2019-176 | INVESTISS France | BI 68 | 520 m ² |
| 2019-177 | Monsieur et Madame LACHAPELLE | AO 62 | 674 m ² |

I – FINANCES / EMPLOI

Rapporteur : MME BALITOUT

PERSONNEL

1 – Indemnités de conseil et confection budget trésorier – Délib n° 2020-001

Il peut être accordé à Monsieur ROMMELAERE Eric, Trésorier, une indemnité de conseil et une indemnité de confection du budget pour l'année 2019 s'élevant à un pourcentage décidé par le Conseil Municipal du montant maximum autorisé par les textes.

Dans le cadre d'un versement à 100 %, ses indemnités se décomposeraient comme ceci.

| | Période | Indemnité Brute |
|--|---------|-----------------|
| Indemnité de Conseil | 4 mois | 353.81 € |
| Indemnité de confection de budget | 4 mois | 0.00 € |
| Montant total brut | | 353.81 € |

Elles feraient l'objet des prélèvements obligatoires de la C.S.G. et R.D.S. ainsi que le 1% solidarité.

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

FINANCES

2 – Adhésion à la ligue pour l'enseignement – Délib n° 2020-002

Les membres du Conseil Municipal Jeunes souhaite travailler sur un projet citoyenneté autour des écoles. Il est prévu trois interventions de la ligue pour l'enseignement de 788 € chacune à la médiathèque Roland Florian. Une présentation aux familles et élus est prévue courant mai-juin 2020. Sans adhésion de la Commune, aucune intervention n'est possible. Il est donc proposé d'y adhérer pour la somme de 148 €.

Pour cela, il est nécessaire d'ajouter cette adhésion à la délibération 2019-139 du 21/10/2019, concernant les adhésions et cotisations 2020.

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

3 – Location logement Maison Médicale - Délib n° 2020-003

Il convient de définir un tarif de location pour les salles sises à la Maison Médicale. Il est proposé les tarifs suivants :

- Salle de repos : 87,50 € par semaine
- Salle de réunion : 20,00 € par jour

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

4 – Bilan financier « info locale » 2019 - Information

Comme chaque année, un bilan financier de l'info locale est présenté. Celui-ci est disponible en Mairie sur simple demande.

II – TRAVAUX

Rapporteur : M. LETOFFE

5 – Marché voirie Rue de la Montagne – Délib n° 2020-004

Un appel public à concurrence a été publié le 27 septembre 2019. Il convient d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces du marché et de lui donner délégation pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants.

Lot unique :

V.R.D attribué à l'entreprise DEGAUCHY pour un montant de 41 800 € H.T. pour le marché de base et de retenir l'offre de l'entreprise DEGAUCHY concernant les options 1 et 2 pour un montant de 27 550.00 € H.T. soit un marché total de 69 350.00 € H.T. soit 83 220.00 € T.T.C.

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

III – URBANISME

Rapporteur : M. BONNETON

6 – Droit de préemption urbain parcelles AD 264-270-306-309-312-369 – Délib n° 2020-005

La Commune a reçu en date du 10/12/2019 une déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Emmanuel FRANCOIS concernant la vente de la société SCI N3J sis 489, ZAC de la Grérie, cadastrée AD 264- AD 270- AD 306- AD 309- AD 312- AD 369 pour un prix de 360 000 euros.

La Commune souhaite exercer son droit de préemption sur la propriété objet de cette DIA. Celle-ci possède une situation stratégique puisqu'elle jouxte la maison médicale et son parking. Elle est idéalement située pour réaliser une extension de la maison médicale ainsi que le développement des services de la Commune. Il sera proposé au vendeur d'acquérir le bien au prix de 264 000 euros, prix estimé par le service des domaines incluant une majoration de 10 %.

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

IV - QUESTIONS DIVERSES

Pour cette dernière réunion du Conseil Municipal, Mme KONATE présente le bilan de la Maison de Quartier des vacances de décembre 2019. 24 jeunes ont participé aux diverses activités, cuisine, initiation roller et hockey, petit déj'animé de Noël, Speed Park... Comme chaque année, au marché de Noël, samedi 7 décembre, celle-ci a vendu des objets décoratifs de Noël et porte-clefs confectionnés par les jeunes au bénéfice des enfants hospitalisés via l'association CKDB. Un spectacle de Noël a été offert le vendredi 13 décembre et la présence du Père Noël a été appréciée.

Dans les actions à venir, la Maison de Quartier participera cette année encore au carnaval jeudi 27 février dans les rues de la Commune et prévoit un mini raid pour les vacances d'avril 2020.

Mme BLONDEAU profite de cette dernière séance pour donner les dates de la prochaine Fête du Jardin, à savoir les 02 et 03 mai prochain. Comme lors de la dernière session et avec plaisir, le Pays des Sources et Vallées participera à cette manifestation.

M. CALMELS en profite pour remercier tous les élus ayant participé au bon fonctionnement de la patinoire. Leur aide a été précieuse.

L'ordre du jour épuisé, aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 20H28.